

Part de la surface urbanisée



Construit à partir des données du fichier des propriétés non bâties, l'indicateur permet de dresser un état des lieux des communes les plus fortement urbanisées. Par rapport aux autres sources de données sur l'occupation du sol, les fichiers fonciers, mis à jour annuellement, permettent d'obtenir une information fine à l'échelle de la commune, permettant ainsi des comparaisons entre les territoires.

Mode de calcul

La surface urbanisée à l'année de mise à jour des fichiers est égale à la somme de la surface dcntsol de la table des parcelles¹, augmentée d'une estimation de la surface de voirie. La surface de voirie est estimée comme étant la somme des surfaces non cadastrées diminuée des surfaces des eaux domaniales communales. Le calcul s'effectue ainsi :

- la surface non cadastrée est calculée à la commune comme étant la différence entre la surface géométrique de la commune (BD Parcellaire) et la somme des surfaces cadastrées de la commune. Lorsque cette différence est négative pour une commune, elle est ramenée à 0.
- la surface des eaux domaniales est égale à la somme des surface en eaux (permanentes et non permanentes, y compris les bassins) de la BD Topo, diminuée de la surface des eaux cadastrées (cgnum = 8). Lorsque cette différence est négative pour une commune, elle est ramenée à 0.
- la surface de voirie est égale à la différence entre la surface non cadastrée et la surface des eaux domaniales calculées comme indiqué précédemment. Lorsque cette différence est négative pour une commune, elle est ramenée à 0.

Maille élémentaire de calcul : Commune.

Période : Année de mise à jour des fichiers.

Redressements effectués ou à effectuer : Les terrains militaires, représentant de grandes surfaces, sont souvent identifiés en "sol". Les périmètres peuvent être récupérés auprès des armées afin de procéder à des corrections, ce qui est d'autant plus nécessaire que l'échelle d'analyse est fine. Pour la Picardie, cela concerne notamment les communes de La Malmaison, Amifontaine et La Selve dans l'Aisne, où de grandes parcelles du camp de Sissonne sont identifiées en "sol". À noter également le camp militaire de Couvron-et-Aumencourt dans l'Aisne, qui correspond cependant bien à une surface artificialisée. Par ailleurs, certaines zones en eau sont également classées en "sol" (canaux, retenues d'eau artificielles et notamment les lacs). Un redressement peut être effectué par croisement avec la BD Topo.

1 Par construction, il s'agit de la somme des surfaces des subdivisions fiscales dont le groupe de nature de culture est égal à 9 ("jardins"), 10 ("terrains à bâtir"), 11 ("terrains d'agrément"), 12 ("chemin de fer") ou 13 ("sol").

Variables utilisées		
Variable	Source	Observations
Groupe de nature de culture (cgrnum)	DGFIP, fichiers fonciers, table des subdivisions fiscales	Cf. Fiche Variable
Surface de type sol (dcntsol)	DGFIP, fichiers fonciers, table des parcelles	Cf. Fiche Variable cgrnum
Surfaces en eau	IGN, BD Topo	On a considéré les surfaces en eaux permanentes et non permanentes, ainsi que les bassins
Surface géométrique communale	IGN, BD Parcellaire, couche Commune	Surface plus précise que la surface communale obtenue par la BD Carto qui a été intégrée dans les fichiers fonciers 2009

Remarques sur les choix méthodologiques

Définition des surfaces urbanisées hors voirie. La définition utilisée est celle qui a été retenue par le groupe de travail animé par le CERTU en 2009-2010². Elle considère les surfaces de type "carrières" comme "autres surfaces naturelles", au même titre que les surfaces de type "landes" ou "bois" et correspond à la définition de la variable dcntsol dans les fichiers fonciers retraités par le CETE Nord-Picardie. D'autres nomenclatures classent cependant les surfaces de type "carrière" en surfaces urbanisées³. Si l'influence est faible à grande échelle (à l'échelle de la région, l'affectation des surfaces de carrières entraîne une hausse de 0,9% des surfaces urbanisées totales), elle peut être non négligeable à l'échelle d'une commune.

Les surfaces non cadastrées. L'ajout des surfaces non cadastrées est essentielle (elles représentent environ 40% des surfaces urbanisées calculées en Picardie). L'affinement de ces surfaces pour estimer la surface de voirie en ôtant les surfaces en eaux non cadastrées conduit à une diminution de 4% des surfaces urbanisées en Picardie. Les différentes corrections apportées sont minimes, mis à part le redressement de la surface des eaux domaniales qui conduit, par mise à 0 des valeurs négatives, à une augmentation de 15% de la surface considérée.

L'estimation de la voirie à partir des surfaces non cadastrées est indispensable pour obtenir des valeurs de surfaces urbanisées du même ordre de grandeur que ce que l'on obtient par les autres sources de données (Mode d'Occupation du Sol, Teruti-Lucas). Pour l'analyse de l'évolution des surfaces urbanisées, on préférera cependant travailler uniquement à partir des groupes de nature de culture afin de limiter les biais (**cf. Indicateur 4**).

Limites et précautions d'usage

Plus l'échelle d'analyse est fine, plus il est nécessaire de procéder à des redressements locaux : terrains militaires, zones en eau classées en "sol",... À l'échelle d'une commune, la surface occupée par une carrière peut être également non négligeable.

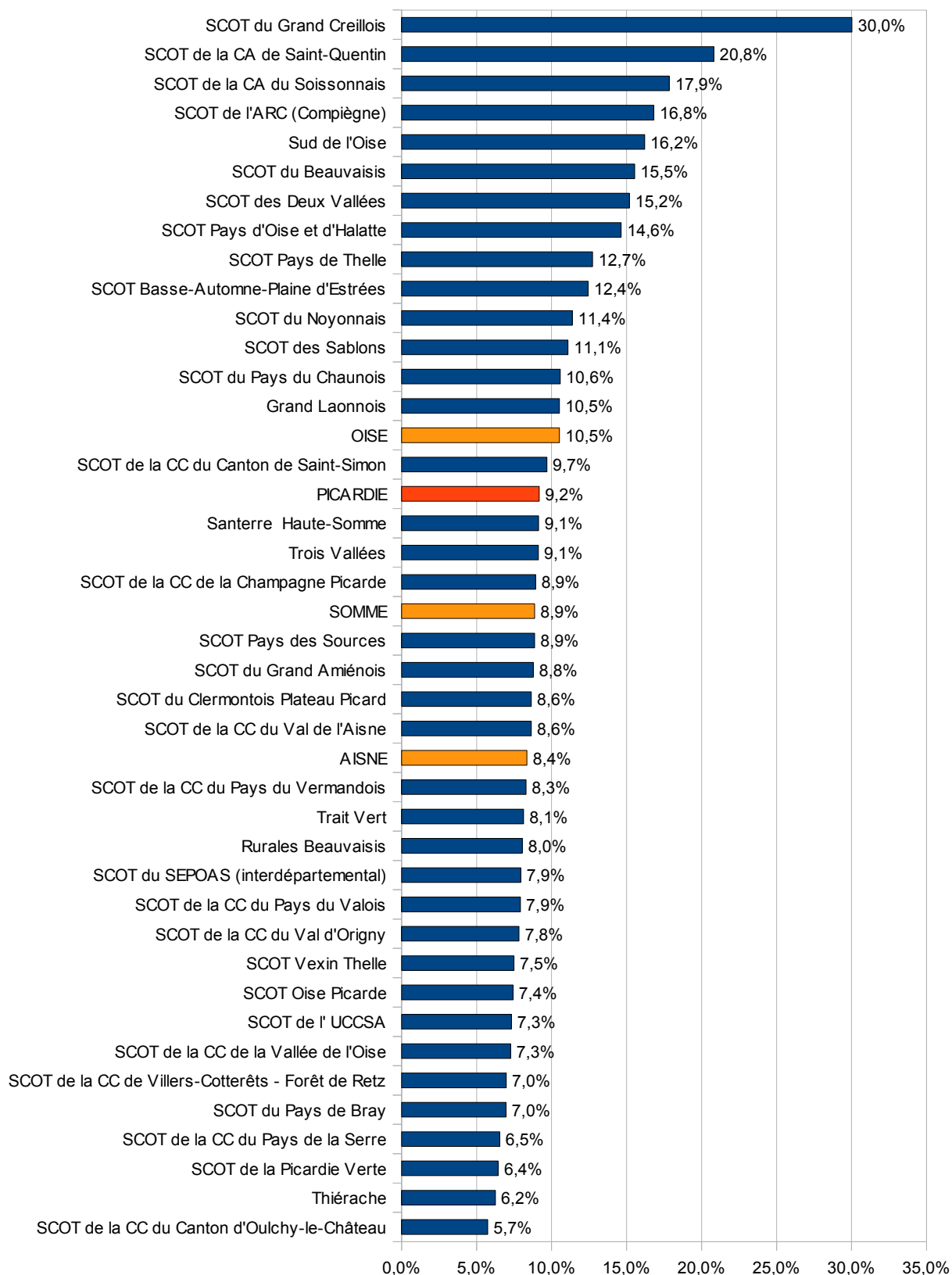
² CERTU, *Suivi de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers – Qualification des espaces urbanisés*, à paraître.

³ Cf. CETE Méditerranée, *Exploitation et valorisation des fichiers fonciers – Partie II*, mai 2010, 38 p., qui reprend la nomenclature d'un rapport intermédiaire en date du 15 juillet 2007 réalisé par le CERTU et le CETE Normandie-Centre et intitulé *Mesure de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, qualification des espaces urbanisés*.

Valeurs de l'indicateur sur la région

Territoires	Surface urbanisée (ha)	Surface (ha)	Part urbanisée
Autres communes	3 695	32 427	11,4%
AISNE	62 040	742 611	8,4%
SCOT de la CC de la Champagne Picarde	5 280	59 125	8,9%
SCOT de la CC du Pays de la Serre	2 828	43 246	6,5%
SCOT de la CC de la Vallée de l'Oise	2 025	27 868	7,3%
SCOT de la CC du Val d'Origny	394	5 037	7,8%
SCOT de la CA de Saint-Quentin	3 306	15 874	20,8%
SCOT de la CC du Pays du Vermandois	3 747	45 157	8,3%
SCOT de la CC du Canton de Saint-Simon	1 193	12 329	9,7%
SCOT du Pays du Chaunois	6 153	58 178	10,6%
SCOT de la CC du Val de l'Aisne	3 435	39 747	8,6%
SCOT de la CA du Soissonnais	3 238	18 140	17,9%
SCOT du SEPOAS (<i>interdépartemental</i>)	3 402	42 807	7,9%
SCOT de la CC de Villers-Cotterêts - Forêt de Retz	1 535	22 005	7,0%
SCOT de la CC du Canton d'Oulchy-le-Château	1 334	23 242	5,7%
SCOT de l' UCCSA	8 839	120 691	7,3%
Grand Laonnois	6 270	59 574	10,5%
Thiérache	10 443	167 109	6,2%
OISE	62 045	589 515	10,5%
SCOT du SEPOAS (<i>interdépartemental</i>)	3 402	42 807	7,9%
SCOT de la CC du Pays du Valois	4 901	61 870	7,9%
SCOT Pays de Thelle	3 402	26 717	12,7%
SCOT des Sablons	2 294	20 678	11,1%
SCOT Vexin Thelle	2 446	32 627	7,5%
SCOT du Pays de Bray	1 574	22 613	7,0%
SCOT du Beauvaisis	4 778	30 755	15,5%
SCOT du Clermontois Plateau Picard	4 827	55 851	8,6%
SCOT du Grand Creillois	3 008	10 016	30,0%
SCOT Pays d'Oise et d'Halatte	2 053	14 019	14,6%
SCOT Basse-Automne-Plaine d'Estrées	2 770	22 278	12,4%
SCOT de l'ARC (Compiègne)	3 367	20 010	16,8%
SCOT des Deux Vallées	1 737	11 437	15,2%
SCOT du Noyonnais	3 050	26 808	11,4%
SCOT Pays des Sources	3 110	35 081	8,9%
SCOT Oise Picarde	3 534	47 578	7,4%
SCOT de la Picardie Verte	4 084	63 433	6,4%
Rurales Beauvaisis	1 218	15 146	8,0%
Sud de l'Oise	6 632	40 920	16,2%
SOMME	55 001	620 423	8,9%
SCOT du Grand Amiénois	26 349	300 211	8,8%
Santerre Haute-Somme	8 283	90 665	9,1%
Trait Vert	5 805	71 414	8,1%
Trois Vallées	12 744	139 865	9,1%
PICARDIE	179 086	1 952 550	9,2%

Part de la surface urbanisée au 1er janvier 2009



Comparaison avec d'autres sources

	Agreste, Teruti-Lucas 2010 ⁴	Conseil Régional de Picardie, MOS 2002 ⁵	Corine Land Cover 2006 ⁶
Aisne	50 604 ha 6,8%		
Oise	60 209 ha 10,2%		
Somme	51 999 ha 8,4%		
Picardie	162 812 ha 8,3%	138 912 ha 7,1%	125 219 ha 6,4%

Éléments d'analyse

L'Aisne et l'Oise présentent une surface urbanisée équivalente (autour de 62 000 hectares) mais, lorsque l'on rapporte cette surface à la surface totale, l'Oise est le département le plus urbanisé (plus de 10% contre 8,4% pour l'Aisne). La Somme, présentant moins de surfaces urbanisées (autour de 55 000 hectares) se situe dans une position intermédiaire avec près de 9% de surface urbanisée.

Parmi les SCOT les plus urbanisés (en relatif), on retrouve ceux qui sont centrés autour de leur agglomération, notamment autour de Saint-Quentin et de Creil.

13 communes sont urbanisées à plus de 50%, parmi lesquelles les villes les plus peuplées de Picardie : Beauvais (54%), Creil (59%), Nogent-sur-Oise (63%), Saint-Quentin (65%), Amiens (65%) et Soissons (78%). La commune la plus urbanisée est Longueau (79% avec 272 ha de surfaces urbanisées), commune limitrophe d'Amiens accueillant une importante infrastructure ferroviaire. En valeur absolue, les communes présentant le plus de surface urbanisée sont, dans l'ordre décroissant : Amiens, Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Compiègne, Abbeville et Lamorlaye. Ces communes représentent 7% de l'ensemble des surfaces urbanisées en Picardie.

389 communes sont urbanisées à moins de 5%.

Sans surprise, la cartographie des communes les plus urbanisées fait apparaître les grands axes routiers, les vallées (notamment la vallée de l'Oise du sud du département jusqu'à Tergnier), ainsi que la zone littorale. On voit également apparaître, pour des raisons expliquées plus haut, les communes situées à proximité du camp de Sissonne et notamment la commune de La Malmaison.

Le suivi de l'indicateur, au fur et à mesure de la livraison des fichiers fonciers, permettra de mesurer la progression des espaces urbanisés.

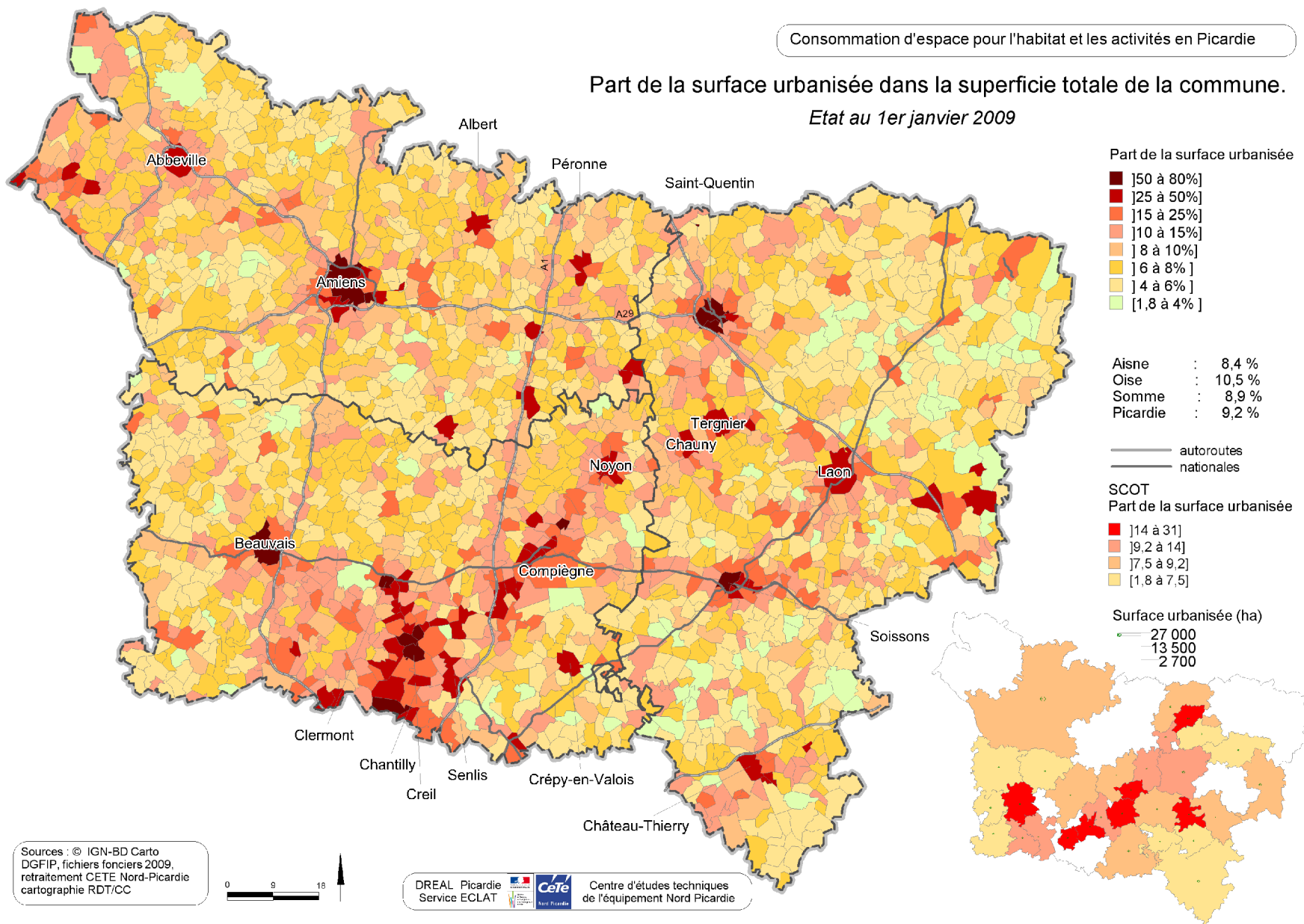
4 Sols bâtis + Sols revêtus ou stabilisés + Autres sols artificialisés.

5 Zones urbanisées + Zones industrielles ou commerciales + Mines, décharges et chantiers + Espaces verts artificialisés, non agricoles + Réseaux de communication.

6 Territoires artificialisés.

Part de la surface urbanisée dans la superficie totale de la commune.

Etat au 1er janvier 2009



Sources : © IGN-BD Carto
 DGFIP, fichiers fonciers 2009,
 retraitement CETE Nord-Picardie
 cartographie RDT/CC

